# var SS00315 - Heure de départ *(Soins de santé)*

**Description**

Le moment de sortie lors d'une hospitalisation

*Codification*
'HHMM', la valeur devant se situer entre '0001' et '2400'

*Remarques*
Cette variable ne doit être mentionée que lorsque la variable Date de sortie est remplie. Si ce n'est pas le cas, cette variable correspond à 0.
Pour les types de facture 4 et 5, cette mention n'est obligatoire que lorsque la facture se rapporte au forfait de séjour ou au forfait pour les prestations de rééducation ou au forfait dans le cadre des conventions SEP/SLA/Huntington et lorsque la période de séjour est terminée.
Vous trouverez davantage d'informations sur la façon dont cette variable est complétée dans les instructions de facturation de l'INAMI, à consulter sur le site web de l'INAMI sous '**Comment remplir et transmettre les données de facturation électronique ?**' (recherchez Enregistrement de type 20 Zone 22).

**Disponible**

| Database | Variantes | Premières données | Dernières données |
|---|---|---|---|
| Soins de santé | ALL | 2015-01-01 | 2026-06-30 |

*Source: Agence Intermutualiste (https://aim-ima.be)*

**Code** SS00315

**Format SAS** $4. (character)

**Variable(s) équivalente(s)**

- SS00115-Date de sortie
- SS00310-Heure d'admission

**Mots clés** Prestations de soins de santé, Institutions de soins de santé